



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement suivant entre en vigueur le 2 juillet 2020, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette :
  - **783-2020**, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier et d'ajouter des normes relatives aux bâtiments et constructions accessoires.
- ✓ Que le règlement 783-2020 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 11<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2020.**

René Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 11 août 2020, entre 12 h et 16 h et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du 19 août 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'août 2020.

René Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier